

NOTE

(à joindre au CFU 2025 et BP 2026)

SYNTHESE
DU RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES

(DOB 2026)

Commune de Pézilla-La-Rivière

BILAN DE L'EXERCICE 2025 POUR LA COMMUNE (Budget principal)

LES RESULTATS 2025 (Budget principal)

(Conforme au Compte Financier Unique transmis par le trésorier)

FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE :	3 569 486.19
RECETTES DE L'EXERCICE :	<u>4 186 151.22</u>
EXCEDENT DE L'EXERCICE :	616 665.03
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
<u>EXCEDENT DE CLOTURE EX :</u>	<u>616 665.03</u>

INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE :	1 760 383.16
RECETTES DE L'EXERCICE :	<u>2 248 804.76</u>
EXCEDENT DE L'EXERCICE :	+ 488 421.60
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE :	<u>- 924 188.43</u>
<u>DEFICIT DE CLOTURE EX :</u>	<u>- 435 766.83</u>

<u>RESTES A REALISER DEPENSES :</u>	783 455.00
<u>RESTES A REALISER RECETTES :</u>	<u>806 029.00</u>
	+ 22 574.00

Besoin de financement Invest : - 435 766.83 + 22 574.00) = - 413 192.83

Ecritures B .P. 2026

002 – **Excédent de fonctionnement reporté :** -

1068 – **Affectation résultat de fonctionnement :** 616 665.03
Solde Restes à Réaliser + 22 574.00

001 – **Déficit d'investissement reporté :** **- 435 766.83**

Disponible pour BP 2026 : + 203 472.20

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

L'EX 2025

Les recettes réelles de fonctionnement de l'ex 2025 ont progressé de 5% par rapport à l'ex 2024.

Si l'on tient compte d'un remboursement exceptionnel (versement capital décès) la progression est ramenée à 4.35%.

De manière générale, cela s'explique principalement par les recettes perçues aux chapitres 73,74 et 75 :

le versement par la communauté urbaine d'une dotation de solidarité d'un montant de 53 514 € ; le montant versé les dernières années se situait plutôt aux alentours de 7 000 € -

La fiscalité directe locale représente près de 21 000 € supplémentaires ; toutefois ce montant est ramené à 15 000 € si l'on tient compte des compensations de l'Etat pour les exonérations de taxe foncière.

La taxe sur les terrains devenus constructibles, la participation de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) eu égard à la hausse de la fréquentation des services en 2024 et la prise en compte des activités sur temps méridien – Enfin, le compte des locations est en forte augmentation, la salle de convivialité remporte un vif succès et l'on compte une année pleine au niveau des loyers concernant les dernières réalisations : la pâtisserie Lunik, l'atelier des vitraux, la maison des services et des associations.

Chap 013 : remboursements du personnel prévu à hauteur de 15 000 € au BP 2025 – les prévisions du BP 2025 étaient correctes – Le dépassement correspond au versement exceptionnel d'un capital décès par l'assurance ; montant qui a été reversé à la famille de l'agent décédé -

Chap 70 : Par rapport à 2024 : + 3%

Le loyer de l'antenne d'Orange n'ayant pas été versé sur l'ex 2024 par Orange (7 600 €) ; le montant a été comptabilisé sur l'ex 2025 au titre des 2 années – Il faudra en tenir compte pour le BP 2026.

Le produit des ventes (6 725 €) afférent aux biens et objets des maisons patrimoniales a été imputé sur ce chapitre avant d'être reversé , comme prévu, au CCAS (chap 65 en dépenses de fonct) –

Il conviendra de déduire cette somme des prévisions pour l'exercice 2026.

A noter : Les recettes afférentes aux services enfance jeunesse sont en légère diminution :

Temps méridien - Cantine : - 8 097 € / 2024 - Pour mémoire : (+ 13 813 € en 2024/ ex 2023)

Accueil de loisirs mat élém: - 3 114 € / 2024 - Pour mémoire : (+ 15 238 € en 2024 / ex 2023)

Point Jeunes : - 2 538 € - Stables 2024 / 2023.

Soit au total : - 13 749 € soit – 4.45 % au global (pour mémoire : + 29 051 € en 2024/2023).

Chap 73 : + 53 000 € / 2024

Baisse en 2025 de l'attribution de compensation versée par la communauté urbaine (- 49 000 € = fin du remboursement VCO en 2023 et 2024) compensée sur le budget par l'attribution d'une dotation de solidarité plus importante 53 514 € contre 7 750 € les années précédentes / La taxe de 6% sur les terrains devenus constructibles 48 818 € contre 6 988 € en 2024. Difficile à prévoir sur le budget.

Chap 74 : + 70 000 € / 2024

Près de 7 800 € de dotation forfaitaire pour le recensement de la population et 28 460 versés par l'Etat au titre de la contribution 2025 pour la nouvelle compétence transférée aux communes, à savoir, la gestion du service public de la petite enfance (pour nous c'est le RPE qui gère ce service) ; + de prestations de service de la CAF pour les services péri et extrascolaires et 24 760 € en compensation de l'Etat (2^e année) suite à l'exonération de taxe foncière décidée par l'Etat sur les mâts des éoliennes

Rappel :

1. la DCRTTP (Dotation de Compensation Réforme Taxe Professionnelle) supprimée en 2025 –
Le montant qui était versé en 2024 était de l'ordre de 23 000 €.

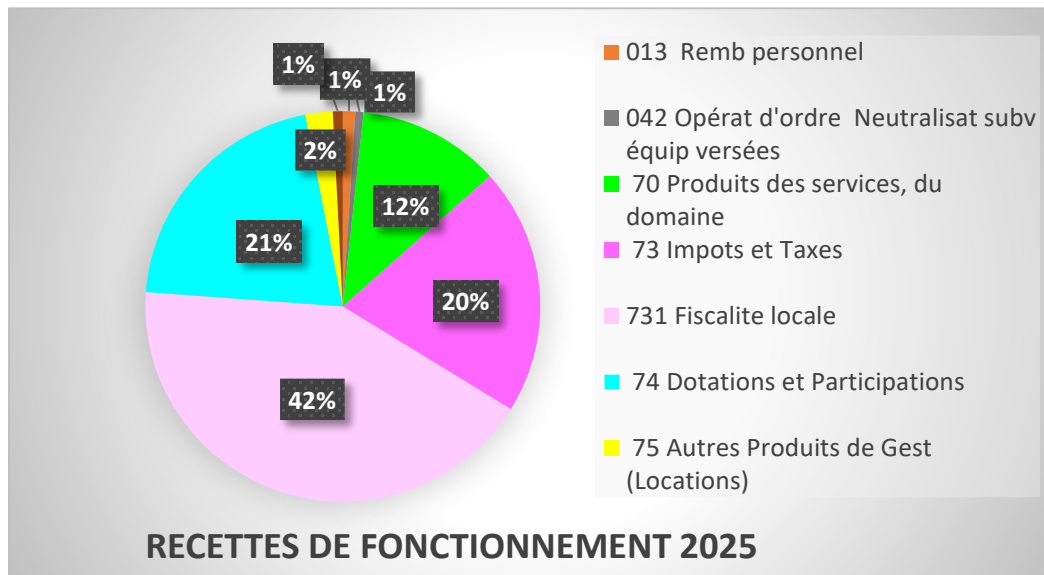
2. exonération permanente décidée par l'Etat en 2024 sur les mâts des éoliennes. Jusqu'alors, nous percevions le produit afférent à 50 % des bases de TFPB des 19 éoliennes de l'Ecoparc Catalan situées sur le territoire de la commune ainsi qu'une compensation de l'Etat, de l'ordre de 37 000 €, correspondant à la compensation des 50 % de bases déjà exonérées de TFPB. Du fait de l'exonération décidée par l'Etat en 2024, la Commune perd la totalité du produit de TFPB de ces 19 éoliennes. Un mécanisme de compensation est prévu par l'Etat mais seulement pour une durée de 3 ans et sous conditions d'éligibilité. Au titre de 2024 une compensation de 33 000 € (90 % de 37 000 €) a été versée à la commune début 2025 ; le texte de loi prévoit encore une compensation la 2^{ème} année qui a été versée fin 2025 (24 760 €) ce montant n'avait pas été inscrit par prudence au BP 2025) et une dernière (50 %) la troisième année (en 2026) mais au vu des conditions d'éligibilité prévues il n'est pas assuré que la commune perçoive cette compensation, ce qui pourrait conduire à une perte de ressources de l'ordre de 75 000 € /an. Il conviendra d'être prudent sur le montant prévu pour le BP 2026.

Chap 75 :

Le produit des locations est largement supérieur aux prévisions (plus de 90 000 € dont 11 500 € de location de la salle de convivialité, seulement 1 000 € de location du centre culturel) - -

Le compte 75888 - Produits divers » est bien supérieur aux prévisions : Remboursements d'assurance pour plus de 9 000 € dont 3 500 € pour le véhicule de la PM – Une subvention de 2 890 € a été versée à la commune et reversée ensuite aux écoles Projet (Erasmus +) – 2 500 € obtenus de l'AMF66 pour le prix du Trophée « Gino Massarotto » maison Can Marty / Ecole Bressola près de 2 500 € remboursements gaz + 1 500 € Eau Agglo, 1 900 € remboursements cotisations élus Ircantec, dégrèvements taxes fonc, -

Chap 775 : Produits des cessions : 8 120 € correspondant aux cessions de terrains Rue du Stade (Soulé) ainsi que 3 Rue Paul ASTOR (Telasco) .



Les prévisions budgétaires 2026 :

Chap.013 : remboursements sur rémunérations du personnel : 10 000 € à prévoir - Plus de remboursements pour les congés de maladie ordinaire - - Pas de congé de longue maladie actuellement - Remboursement de l'Etat pour un agent contractuel en emploi aidé à hauteur de 8 500 €-

Le chapitre 70 : le loyer de Orange pour l'antenne située près de la Têt ramené à 7 600 € annuels – Reconduction des montants réalisés sur l'ex 2025 concernant l'ensemble des services jeunesse – Augmentation du remboursement par PMMCU des prestations réalisées par les services techniques municipaux concernant les déchets. Déduction de la somme de 6 700 € (vente exceptionnelle objets et mobilier maisons patrimoniales régie de recettes temporaire en 2025).

Le chapitre 73 (impôts et taxes) : Suite au passage à la M57, ce chapitre est scindé en deux :

-73 –Fiscalité locale

La revalorisation des bases d'imposition est de **0.8 seulement en 2026 contre 1.7 en 2025** – (3.9 en 2024).-

Pas d'augmentation des taux d'imposition prévue :(40.20% Taxe foncière bâti / 27.91 % TF non bâti/ 14.25% TH résid second).

A noter : En 2023, la campagne de taxe d'habitation (TH) a été réalisée pour la première année à partir des données que les propriétaires ont déclaré dans le service « Gérer Mes Biens Immobiliers » déployé par la DGFIP.

En cas d'absence de déclaration du propriétaire, il a été fait le choix de reconduire l'imposition de l'année précédente. Cette situation a conduit à augmenter de plus de 20 % les bases imposées. Les recettes fiscales correspondantes ont été reversées aux collectivités locales. En conséquence des dégrèvements ont été réalisés et sont encore en cours (en application de la loi, remis à la charge des collectivités locales

Droits de mutations prévus à hauteur de 130 000 € (128 320 € en 2025). Montant à estimer - Il convient d'être prudents dans les prévisions -

-73- Fiscalité reversée

Le montant de l'attribution de compensation (AC) est reconduit pour l'exercice 2026 (685 091 €) -

Pour rappel, L'AC de fonctionnement comprend à présent la somme de 193 524 (Ecoparc Catalan).

L'AC comprend également la part de l'éolien imputée en recettes d'investissement pour les projets de territoire (196 926 €). Le montant réalisé en fonctionnement est donc de 488 165 €.

Reconduction de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à 54 000 € (7 748 € jusqu'en 2024).

Prévisions de la taxe de 6% sur les terrains devenus constructibles (40 000 €) 2 projets de lotissements.

Le chap 74 – Dotations et participations à la hausse – Les dotations de l'Etat ne sont pas connues à ce jour – Les montants 2025 sont reconduits pour l'heure – Il devrait y avoir une augmentation du fait de l'intégration dans le domaine public communal de plusieurs voiries de lotissements ainsi que de l'augmentation de la population. Participation de la caisse d'allocations familiales à revoir légèrement à la baisse au vu des effectifs 2025 –

Le chap.75 : Recettes afférentes aux loyers à diminuer (enlever le salon de coiffure, Loupiote (Co-

Working Maison des Services et Associations) - Remboursements assurances prévus suite aux dégâts occasionnés lors de la tempête Nils.

Au global, la prévision actuelle des recettes de fonctionnement 2026 est en légère augmentation par rapport au montant réalisé en 2025.

EVOLUTION PRINCIPALES RECETTES FONCTIONNEMENT **2020 A 2025 (en euros) - (Hors cessions, reversement excédents exceptionnels)**

COMPTES	2020	2021	2022	2023	2024	CFU 2025	Réalisé 2025 / 2024	soit en %	2025/2020	BP 2026	2026 / CFU 2025
013 Remb personnel	93 049 €	73 410 €	88 567 €	21 335 €	26 103 €	42 441 €	16 338 €	62,59%	-54,39%	10 000 €	-76,44%
042 Opérat d'ordre Neutralisat subv équip	18 663 €	2 026 €	23 606 €	22 340 €	27 323 €	27 963 €	640 €			28 000 €	0,13%
70 Produits des services, du domaine	350 969 €	400 320 €	494 474 €	485 317 €	475 551 €	489 860 €	14 309 €	3,01%	39,57%	510 000 €	4,11%
73 Impots et Taxes	2 029 647 €	1 985 779 €	2 190 701 €	2 597 325 €	2 575 637 €	2 628 720 €	53 083 €	2,06%	29,52%	2 640 000 €	0,43%
74 Dotations et Participat	698 304 €	683 990 €	755 219 €	752 439 €	799 330 €	869 732 €	70 402 €	8,81%	24,55%	895 000 €	2,91%
75 Autres Produits de Gest (Locations)	52 939 €	43 878 €	42 158 €	53 253 €	65 943 €	93 695 €	27 753 €	42,09%	76,99%	90 000 €	-3,94%
75.76.77 Autres produits	4 450 €	4 564 €	28 905 €	36 254 €	6 582 €	25 621 €	19 039 €			17 000 €	-33,65%
TOTAL	3 248 021 €	3 193 966 €	3 623 630 €	3 968 262 €	3 976 469 €	4 178 031 €	201 562 €	5,07%	28,63%	4 190 000 €	0,29%
								-53,60%			
								4,35%			

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

L'EX 2025

Les dépenses de fonctionnement enregistrent globalement sur l'ex 2025 une hausse de 3.36 % (contre 3.77 % en 2024) - Si l'on tient compte d'un versement exceptionnel

(capital décès) qui est venu impacter le chapitre du personnel, le taux est ramené à + 2.50 %.

Chap 011 : charges générales : + 0.45 % / l'ex 2024 -

Ce sont principalement les dépenses afférentes à l'eau et l'assainissement (résolution de problèmes de fuites et de doublons au niveau des compteurs d'eau) et à l'énergie qui sont en baisse : - 37 284 € électricité

(baisse notable sur les bâtiments communaux pas sur l'éclairage public (58 000 € cette année)) - Extinction de l'éclairage public la nuit entre 22h et 5h30, l'éclairage a été prolongé durant l'été (Nits) /l'année précédente – Le compte Alimentation – 60623 également en diminution.

Les comptes qui sont, à l'inverse, à la hausse : le chauffage urbain – Compte 60613, les fournitures scolaires – Compte 6067 : manuels scolaires renouvelés pour l'école élémentaire en 2025, la maintenance – Compte 6156 – Le compte 6228 : près de 10 000 € correspondent au coût des agents recenseurs –

Les frais de télécom sont en augmentation : de nouveaux contrats ont été souscrits en 2025.

Le Chap 012 – Dépenses du personnel : + 4.57 % / l'ex 2024 (+ 3 %réellement) si l'on déduit le versement exceptionnel du capital décès pour près de 30 000 €

Augmentation de 3 points de la cotisation patronale CNRACL (augmentation de 3 points/an jusqu'en 2028)

Evolution de la carrière des agents : 1 agent nommé attaché et 1 agent rédacteur territorial en juillet 2025

Stagiairisation de six agents qui entraîne une augmentation des cotisations patronales.

Un agent contractuel à 20 /35 h sur les services périscolaires -

La hausse principale concerne l'assurance du personnel : + 17 000 € due à l'augmentation du taux (+1.85%) sur la masse salariale d'assurance statutaire qui représente 900 000 € (agents CNRACL).

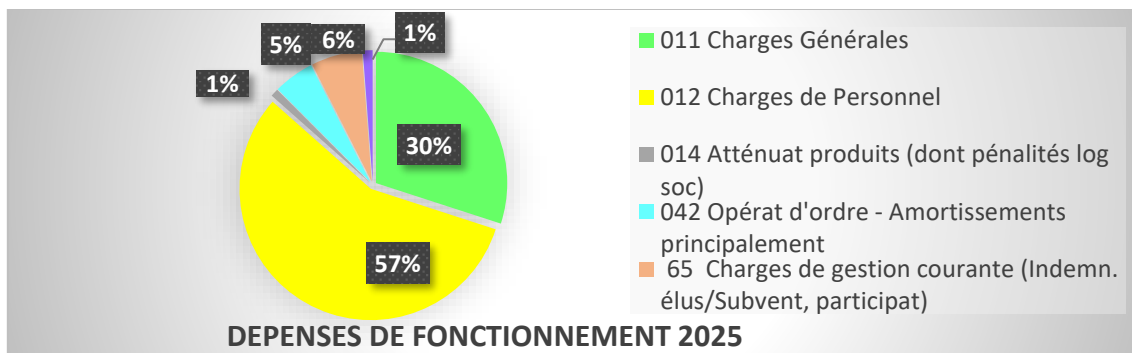
Chap 014 : qui a vu le jour en 2021 correspond aux pénalités de l'Etat pour non atteinte du taux légal de réalisation de log. sociaux (25% -Loi SRU) pour un montant de 34 593 € contre 35 196 € en 2024.

On enregistre aussi sur ce chapitre un dégrèvement TFNB (jeune agriculteur) pour 148 €.

Chap 65 : + 8 000 € / prévisions budgétaires 2024 compte 65748 : Subventions : avec le versement d'une subvention complémentaire à l'Assoc. Fêtes et Culture (Castanyade et manifestation du trail de l'écoparc en décembre) + 4 000 € versés en solidarité avec la commune de Beniparell (inondations meurtrières de Valencia - Espagne).

Par rapport aux prévisions de départ, on note surtout le reversement au CCAS de la somme de 6 725 € correspondant aux recettes de la vente de mobilier et objets divers organisée en fin d'année 2025 ; la recette ayant été encaissée au chap 70. Concernant les aides financières il faut noter la somme de 2 000 € versée à l'Association des maires de l'Aude en solidarité avec les sinistrés des incendies de l'été 2025.

Chap 66 : Augmentation du compte 6615 due à l'utilisation de la ligne de trésorerie en 2025, la dette diminue : les intérêts aussi ; la différence avec l'ex 2024 correspond au remboursement des intérêts du prêt à court terme (TVA) 6 534 € qui sera soldé avant la fin de l'exercice 2026.



Les prévisions budgétaires 2026 :

Le chap. 011 - Charges générales : + 1.8 à 2 % / 2025 -

Les charges générales sont toujours difficiles à estimer - Les tarifs de l'électricité devraient légèrement augmenter (marché (groupement) passés avec le Sydeel) ; l'estimation réalisée prévoit un montant total de 156 000 € dont 55 000 d'éclairage public (150 700 € en 2025) – Poursuite du dispositif d'extinction de l'éclairage public la nuit entre 0 h et 5 h et des efforts de réduction des consommations énergétiques sur l'ensemble des bâtiments et services communaux.

Cette année 2026 sera marquée par une hausse de certains comptes comme les voies et réseaux, entretien sur terrains, prestations de service... suite aux intempéries de décembre et janvier concernant les pluies diluviennes qui se sont abattues sur le territoire de la commune et qui ont impacté les voies et chemins communaux – Certains travaux seront réalisés en investissement et pourront peut-être bénéficier d'une aide financière de l'Etat mais certaines réparations vont être imputées sur le budget de fonctionnement – A cela s'ajoute la tempête « Nils » ayant causé pas mal de chutes d'arbres, de clôtures, candélabres – Le coût pour la commune va être important - Certains travaux ont déjà été et devront être externalisés -

Le chapitre 012 - Charges de personnel augmenté de 2.3 %.

Il convient de recruter 2 agents aux services techniques qui viennent remplacer un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite et un agent malheureusement décédé. Poursuite de l'augmentation de 3 points du taux des cotisations patronales de la CNRACL représentant à elle seule 24 000 €. Evolution statutaire des agents -

Le chapitre 65 reste stable. Il fera éventuellement l'objet d'un réajustement après les élections municipales en fonction des indemnités des élus qui seront décidées tout comme les subventions versées aux associations.

Le chapitre 66 : baisse des intérêts de la dette à long terme (31 416 € à prévoir compris 6 534 € d'intérêts du prêt court terme 2 ans (remboursement fin 2026 : encaissement du FCTVA) – Déblocage de l'emprunt de 800 000 € souscrit en 2025 au 01/04/2026 pour le projet du centre d'interprétation des celleres du Roussillon – 3 Trimestres seront à rembourser et à rajouter – Tableau d'amortissement à recevoir -

Des intérêts et frais relatifs à l'utilisation de la ligne de trésorerie ont été prévus à hauteur de 5 000 €.

Chap 67 : Créance à annuler sur ex antérieur : 5 000 €

EVOLUTION DEPENSES FONCTIONNEMENT 2020 A 2025 (en €) Hors 675,676

COMPTES	2020	2021	2022	2023	2024	CFU 2025	Réalisé 2025 / 2024	soit en %	2025/2020	BP 2026	2026 / CFU 2025
011 Charges Générales	795 238 €	800 137 €	909 816 €	1 106 588 €	1 065 847 €	1 070 680 €	4 833 €	0,45%	34,64%	1 090 000 €	1,80%
012 Charges de Personnel	1 520 715 €	1 547 788 €	1 719 804 €	1 785 985 €	1 930 136 €	2 018 339 €	88 203 €	4,57%	32,72%	2 065 000 €	2,31%
014 Atténuat produits (pénalités log soc)			32 133 €	33 075 €	35 362 €	34 741 €	- 621 €	-1,76%		35 000 €	0,75%
042 Opérat d'ordre - Amortissements	56 367 €	72 042 €	102 775 €	148 464 €	163 390 €	170 538 €	7 148 €			175 000 €	2,62%
65 Indemnités élus/Particip/ Subvent	147 380 €	178 757 €	191 069 €	211 472 €	215 374 €	224 190 €	8 816 €	4,09%	52,12%	215 000 €	-4,10%
66 Charges Financ (Intérêts dette)	47 118 €	43 312 €	38 093 €	34 740 €	31 156 €	36 183 €	5 027 €	16,13%	-23,21%	45 000 €	24,37%
Autres (ligne de trésorerie)	1 789 €	833 €	540 €		3 652 €	6 696 €	3 044 €			5 000 €	-25,33%
67 Charges spécifiques (dont annul titres)	3 651 €	14 047 €	6 384 €	4 773 €	568 €	- €	- 568 €			5 000 €	
TOTAL	2 568 607 €	2 642 869 €	2 994 231 €	3 320 324 €	3 445 485 €	3 561 366 €	115 881 €	3,36%	38,65%	3 635 000	2,07%
								2,50%			
								3,00%			

Charges de personnel : Il faut tenir compte des remboursements du personnel en recettes de fonct.. (compte 6419) qui viennent atténuer la dépense.

La charge nette de personnel est donc ramenée pour 2025 à : 1 975 900 € soit 58.2% des dépenses de fonctionnement (hors chap. 042 opérations d'ordre).

L'analyse la plus réaliste consisterait à prendre en compte d'autres recettes qui viennent en compensation des frais de personnel comme le remboursement des charges d'entretien du pluvial et de l'hydraulique de la communauté urbaine PMM et du SMBVT (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt) pour un montant avoisinant les 100 000 € /an ; 60 000 € en 2026 également au titre de la compétence déchets ; 18 000 € pour l'entretien de la Voirie d'Intérêt Communautaire (Av. du Canigou).

La charge nette de personnel se situe alors autour de 53 % des dépenses de fonctionnement (Hors chap 042) -

Globalement, les dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre et autofinancement (023) sont prévues à hauteur de + 2 % / 2025 - Il paraît très difficile pour l'heure de diminuer cette augmentation. En recettes, les dotations de l'Etat ont été reconduites car non notifiées à ce jour et devraient globalement être supérieures à 2025, notamment suite à l'intégration de voiries dans le domaine public communal et à l'augmentation de la population (4 188 Hbts au 01/01/2026 contre 4 106 Hbts au 01/01/2025). L'autofinancement prévisionnel devrait se situer autour de 525 000 € : en 2025, 616 665 € réalisés mais plusieurs recettes fiscales liées à l'urbanisme pour 70 000 € environ (Taxe 6%, droits de mutation importants, compensation Etat TF mâts éoliennes) ont été perçues et ne sont pas du tout assurées en 2026. Cela explique la légère diminution des recettes de fonctionnement – De plus la revalorisation des bases d'imposition pour 2026 est faible (0.8) – Pas d'augmentation des taux de la fiscalité prévue – Peu de dynamique –

EVOLUTION EPARGNE DE GESTION 2020 A 2025

	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	REALISE 2025
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3 370 111 €	3 555 832 €	3 648 650 €	4 024 933 €	4 342 779 €	4 186 151 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 661 062 €	2 979 073 €	3 000 613 €	3 355 096 €	3 463 441 €	3 569 486 €
AUTOFINANCEMENT DEGAGE	709 049 €	576 759 €	648 037 €	669 837 €	879 338 €	616 665 €

Ex 2025

EPARGNE DE GESTION (<i>Produits – charges de fonct</i>) =	
616 665 €	
<u>Intérêts de la dette :</u>	
	<u>31 183 €</u>
SOIT EPARGNE BRUTE (<i>Epargne de gestion – intérêts</i>)	
	585 482 €
<u>Capital de la dette :</u>	
	<u>198 033 €</u>
SOIT EPARGNE NETTE (<i>Epargne de gest – intér et capital</i>) =	
	387 449 €

(Source : compte financier unique 2025 - budget principal)

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Elles sont constituées principalement des ressources propres comme le FCTVA, les fonds de concours, la taxe d'aménagement, les amendes de police et les subventions. S'ajoutent à cela les dotations aux amortissements, et l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1. La taxe d'aménagement (TAM) n'a toujours pas été versée sur l'ex 2025 (seulement 4 695 € pour 60 000 € prévus au BP 2025. Pour rappel, 0 € sur l'ex 2024 – Ce sont des sommes importantes qui restent dues à la commune - Une réforme de 2022 a introduit un nouveau dispositif qui prévoit le décalage de l'émission des titres à la date de fin des travaux (le délai entre l'autorisation d'urbanisme et la fin des travaux est variable : en moyenne 10 mois pour les petites constructions et 12 à 15, voire 24 mois pour les plus grosses constructions). A cela s'ajoute le parcours déclaratif mis en place dans le cadre du transfert de la gestion de la TAM à la DGFIP qui n'était pas suffisamment clair et lisible pour les usagers. Cela a conduit à retarder la taxation d'un certain nombre de dossiers déclarés en 2024 et début 2025 pour lesquels des erreurs manifestes ont été détectées. Ces dossiers ont été retraités manuellement et devaient être tous liquidés d'ici la fin de l'année 2025. A ce jour, la situation n'a pas évolué.

Le taux de réalisation des recettes est de 72 % hors opérations d'ordre –

Le chap 040 - opérations d'ordre - afférents aux amortissements représente 8% des recettes.

Le chapitre 10 dans lequel on retrouve la TAM, le FCTVA, les fonds de concours et l'Attribution de Compensation (AC) d'investissement tous deux versés par la communauté urbaine représente 35 % des recettes –

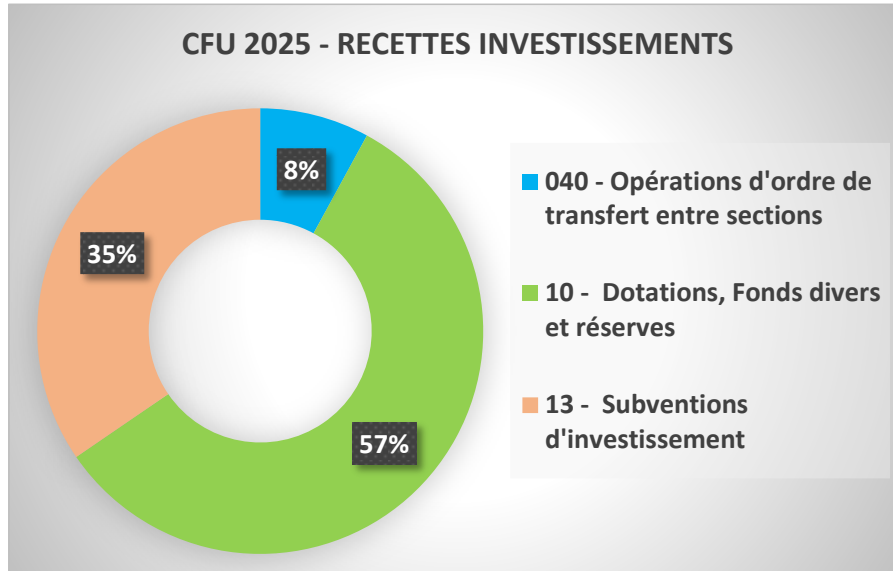
Le chapitre 13 regroupant les subventions représente 57 % -

Le taux de réalisation de ces subventions par rapport aux prévisions est de 60 %.

Il y a toujours un décalage important entre le moment où le versement des subventions est sollicité et le moment où les subventions sont versées – Seuls les financements de l'Etat (DETR ou DSIL) prévoient le versement d'un acompte dès le démarrage de l'opération. A noter le retard important de la Région dans le versement des acomptes demandés. La Commune a

beaucoup investi en 2024 et ce décalage important a nécessité de réaliser un emprunt court terme TVA d'un montant de 220 000 € pour équilibrer la trésorerie. Il sera remboursé lors du versement du FCTVA fin 2026.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL
(détail des comptes en annexe)



RECETTES	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	178 657,50 €
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	1 292 558,63 €
13 - Subventions d'investissement	323 154,63 €
16 - Emprunts en euros	
16 - Emprunts FCTVA court terme	
16 - Caution reçu	400,00 €
Opération 990 - SALLE POLYVALENTE ALSH ET CITY STADE	
1321 - Subvention CAF	125 399,00 €
1323 - Subvention Département	69 950,00 €
13462 - Subvention Etat (DETR 2024)	64 541,66 €
Opération 992 - CENTRE INTERPRETATION DES CELLERES	
1321 Subv Etat - Plan de relance	82 391,10 €
1322 - Subvention Région	5 903,31 €
Opération 994 - JARDINS FAMILIAUX	
1321 Subv Etat - Plan de relance	9 868,44 €
1323 - Subvention Département	23 017,58 €
Opération 998- Salle de Convivialité	
1322 - Subvention Région	72 962,91 €
	2 248 804,76 €
Taux de réalisation des subventions	60,39%
Total Prévu	1 140 685,00 €
Total Encaissé	688 894,22 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
(détail en annexe)

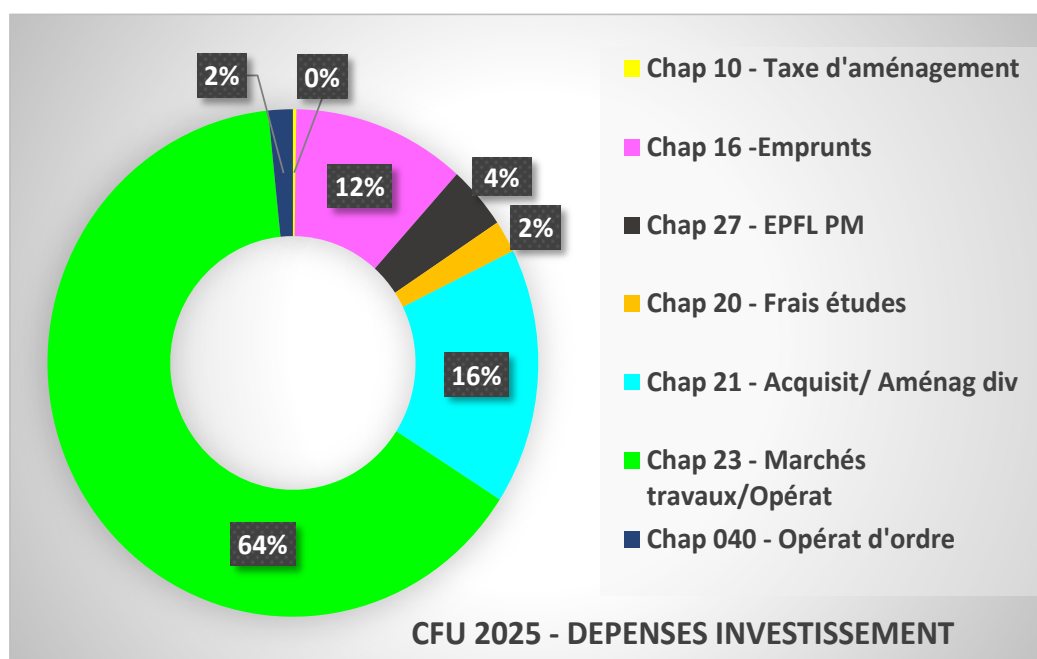
LIBELLES COMPTES	Prévu	Réalisé	% Réalisé
RECETTES			
021 - Autofinancement prévu	525 745,00 €		
024 - Produits des cessions d'immobilisations	25 700,00 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	181 000,00 €	178 657,50 €	98,71%
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	1 435 410,00 €	1 292 558,63 €	90,05%
13 - Subventions d'investissement	556 550,00 €	323 154,63 €	58,06%
16 - Emprunts en euros	- €	- €	
16 - Emprunts FCTVA court terme	- €	- €	
16 - Dépôt et cautionnement reçu	- €	400,00 €	
<u>Opération 990 - SALLE POLYVALENTE ALSH ET CITY STADE</u>			
1321 - Subvention CAF	224 000,00 €	125 399,00 €	55,98%
1322 - Subvention Région	10 000,00 €	- €	0,00%
1323 - Subvention Département	69 950,00 €	69 950,00 €	100,00%
13462 - Subvention Etat (DETR 2024)	140 000,00 €	64 541,66 €	46,10%
<u>Opération 992 - CENTRE INTERPRETATION CELLERES</u>			
1321 Subv Etat - DETR	- €	82 391,10 €	#DIV/0!
1322 - Subvention Région		5 903,31 €	#DIV/0!
1323 - Subvention Département			#DIV/0!
1641 - Emprunts en euros	300 000,00 €	- €	0,00%
<u>Opération 994 - JARDINS FAMILIAUX</u>			
1321 Subv Etat - Plan de relance	9 866,00 €	9 868,44 €	100,02%
1323 - Subvention Département	23 017,00 €	23 017,58 €	100,00%
<u>Opération 998- Salle de Convivialité</u>			
1322 - Subvention Région	72 962,00 €	72 962,91 €	100,00%
13462 - Subvention Etat (DSIL 2022)	34 340,00 €	- €	0,00%
TOTAL EXERCICE	3 608 540,00 €	2 248 804,76 €	
REALISATIONS (Hors opérations d'ordre : Chap 021 - 024 - 040)	2 876 095,00 €	2 070 147,26 €	71,98%
001 Excédent d'investissement reporté	- €	- €	
TOTAL RECETTES INVEST 2025	3 608 540,00 €	2 248 804,76 €	

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Les dépenses totales d'investissement s'établissent pour l'exercice 2025 à 1 760 383.16 € contre 2 872 531.84 € sur l'ex 2024 - Si l'on y ajoute le report du résultat déficitaire 2024 (001) le montant est de 2 684 571.59 €.

Si l'on déduit les opérations d'ordre (Chap 040) et le remboursement en capital des emprunts (chap 16) et 27 – EPFL PM), le montant réalisé est de 2 416 738.81 €, soit un taux de réalisation de 54.41 % ; il était de 61.96 % sur l'ex précédent qui était relativement exceptionnel.

Ces dépenses sont constituées principalement des dépenses d'équipement (chap. 20, 204, 21 et 23).



Les principales opérations / acquisitions réalisées :

Solde marchés Maison des services et des associations : 44 000 € / Salle de convivialité : 77 000 €

Atelier de vitraux : 69 000 € / Aire de jeux : 31 000 € /

Salle polyvalente jeunesse - City stade : 717 250 €

Centre d'interprétation des celleres : 112 590 € (honoraires MOE)

Pompe à chaleur Mairie : 36 000 € / Rénovation appartements écoles : 16 000 €

Plan Lumière – Objectif 1 : 15 600 €

Agencements/ aménagements bâtiments communaux : 80 000 €

Voirie : 115 000 € (dont solde Rue de la Têt et travaux de sécurisation routière)

Ecoles : 45 000 € dont 28 000 € Bressola

Etudes / MOE : 21 000 € (projets Siuroles, Laporta).

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL
(détail des comptes en annexe)

LIBELLES COMPTES	Prévu	Réalisé	Réalisé
DEPENSES	En €	En €	en %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 152,71 €	27 962,95 €	99,33%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 960,00 €	3 959,54 €	99,99%
16 - Emprunts (remboursement capital)	198 035,86 €	198 032,76 €	100,00%
20 - Immobilisations incorporelles	102 000,00 €	33 195,97 €	32,55%
204 - Subventions d'équipement versées	25 970,00 €	25 634,03 €	98,71%
21 - Immobilisations corporelles	319 220,00 €	176 511,54 €	55,29%
23 - Immobilisations en cours (Travaux)	398 391,00 €	178 383,86 €	44,78%
27 - Autres immobilisations financières (EPFL PM)	69 805,00 €	69 800,02 €	99,99%
Opération 990 - SALLE POLYVALENTE ALSH ET CITY STADE			
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	40 101,32 €	#DIV/0!
23 - Immobilisations en cours	799 670,00 €	677 149,62 €	84,68%
Opération 992 - Centre Interp CELLERES			
20 - Frais d'insertion	0,00 €	2 477,89 €	
23 - Immobilisations en cours	300 000,00 €	110 112,09 €	36,70%
Opération 993 - Centre Médical			
21 - Immobilisations corporelles	2 000,00 €	0,00 €	0,00%
Opération 995 - Médiathèque / Place Foixet			
21 - Immobilisations corporelles	12 312,00 €	8 652,48 €	70,28%
Opération 996 - Ecoles / Locaux péri et extrascolaires			
21 - Immobilisations corporelles	28 000,00 €	17 181,97 €	61,36%
Opération 997 - Voirie			
21 - Immobilisations corporelles	110 000,00 €	36 531,70 €	33,21%
23 - Immobilisations en cours	206 500,00 €	77 852,55 €	37,70%
Opération 998 - Salle de Convivialité			
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	4 145,44 €	
23 - Immobilisations en cours	80 335,00 €	72 697,43 €	90,49%
TOTAL DEPENSES EXERCICE	2 684 351,57 €	1 760 383,16 €	65,58%
DEPENSES D'EQUIPEMENT (comptes 20+21+23)	2 384 398,00 €	1 460 627,89 €	54,41%
001 - Reprise solde d'exécution investiss reporté (N-1) - Déficit	924 188,43 €	924 188,43 €	
TOTAL DEPENSES INVEST CA 2025	3 608 540,00 €	2 684 571,59 €	

Les restes à réaliser (report sur BP 2026) détail en annexe CFU 2025

DEPENSES

COMPTES	RAR	DETAIL
CHAP 20	50 000,00 €	
2031	50 000,00 €	Frais d'études : APD Mais artisanat 26 000 et salle spect 33 000 (déjà payés 11 000)
CHAP 204	335,00 €	
20422		
CHAP 21	142 000,00 €	
2111	14 000,00 €	Terrain Piferrer 10 000 + Fr actes Fouineau, Torras,Havart, Roger, Fons, Arterris
21316	22 000,00 €	Columbarium
21351	25 000,00 €	Tribunes
21533	81 000,00 €	Videoprotection
CHAP 23	115 000,00 €	
2313	115 000,00 €	Façades bâtiments com 40 K€ / trav Algrin 60 K€
2315		15K€ à passer VC après vote au 21 (compl tribunes)
CHAP 990		
SALLE		
POLYVALENTE	82 000,00 €	
ALSH CITY		
STADE		
CHAP 992	187 410,00 €	
CENTRE		
CELLERES		
2313-992		
CHAP 995	1 710,00 €	
MEDIATH		
21351-995		
2188-995	1 710,00 €	Solde dotation 2025 Fonds documentaire
CHAP 996	3 000,00 €	
ECOLES		
21351-996		
21841-996	3 000,00 €	Matériel de bureau et mobilier scolaire
CHAP 997	202 000,00 €	
VOIRIE		
2152-997	7 000,00 €	
2315-997	195 000,00 €	
CHAP 998		
SALLE DE	- €	
CONVIVIALITE		
2313-998		
	783 455,00 €	

RECETTES

COMPTES	RAR	DETAIL
CHAP 10	142 850,00 €	
10226	54 850,00 €	Taxe d'aménagement
10228	88 000,00 €	Soldes FDC 2025 1e part 31 117,50 voirie Bardère + 2e part salle polyvalente + 32 929 € FDC except retour voirie 2025 (1ère année en 2024 sur 7 a) vidéoprotection inscrire 7 164 au BP 2026 qui manque (atel vitraux encaissés 38000) + FDC 2026 et FDC exce t voirie
CHAP 13 + OPERAT	663 179,00 €	
1318	13 520,00 €	
1321	19 736,00 €	40 500 Solde DSIL 2021 Mais Serv et Ass + 44 510 Solde DETR 2023 Atelier vitraux
1322	92 810,00 €	36 810 € Solde Subv Région Maison des Serv et Ass + 56 000 Salle Jeunesse
1323	101 115,00 €	52 813 Solde Subv Départ Maison des Serv et Ass 3 871 Solde Subv Départ Foyer des aînés (sur 17 442)
1321-990	98 601,00 €	Subvention CAF salle polyvalente Jeunesse
1322-990	10 000,00 €	Subvention Région city stade (ALSH)
1323-990		
13462-990		Obtenus 200 000 Subv DETR 2024 et non DSIL 2024
13461-990	75 458,00 €	
1321-992	- €	
1641-992	217 600,00 €	Emprunt CRCA Sud Med
13462-998	34 339,00 €	Solde DSIL 2022 Salle convivialité
	806 029,00 €	

LES INVESTISSEMENTS 2026 (montants TTC)

Le programme d'investissement prévu porte les prévisions de dépenses et recettes pour le BP 2026 à environ 3 Millions d'€ TTC.

Il convient de préciser que l'opération du centre d'interprétation des celleres fait l'objet d'une Autorisation de Programme (AP N° 2025-001) 2025-2027 votée par délibération du conseil municipal en date du 24/07/2025 pour un montant total de 2 400 000 € TTC avec un montant de crédits de paiement inscrit pour l'ex 2026 à hauteur de 1 200 000 € auxquels s'ajoutent 187 410 € de reports de l'ex 2025).

En dépenses, les reports de crédits sur l'ex 2026 correspondants aux restes à réaliser 2025 dont le détail vient d'être vu sont à reprendre pour un montant total de 783 455 €.

Plusieurs opérations budgétisées : (détail ébauche 1 au BP 2026)

- Le remboursement en capital des emprunts pour 245 360 €
- Le remboursement de l'emprunt court terme via le FCTVA (en recettes) pour 220 000 €
- L'acquisition de la balayeuse de voirie pour un montant de 150 000 €
- Le remplacement d'un véhicule pour les services techniques municipaux pour 12 à 15 000 €
- Les travaux de rénovation totale de l'éclairage public -objectif 2- pour un montant de 260 000 € TTC
- Le programme voirie pour un montant de 180 000 € comprenant les chemins communaux
- l'acquisition de foncier : lots issus d'une grande parcelle (BND) – cadastrée sect B – N° 1285, située près de la Têt appartenant à plusieurs propriétaires représentant au total un peu plus de 10 Ha pour un montant de 70 000 € frais d'actes notariés compris (6 000 €/Ha) -
- La réalisation de toilettes publiques Av de la République pour 150 000 €

En recettes, les fonds de concours de PMMCU pour près de 300 0000 €, les subventions, l'AC d'investissement pour les projets de territoire de l'Ecoparc à hauteur de 196 926 €, il est prévu 20 000 € de soulte suite à l'échange de logements entre la commune et le CCAS ; les montants afférents aux amendes de police et à la dotation de voirie communale ont été reconduits pour 15 000 et 6 600 €.

Incertitude sur le montant qui sera perçu pour la taxe d'aménagement : 60 0000 € ont été prévus. -

Le FCTVA (automatisé) sur les dépenses réalisées en 2024 est prévu à hauteur de 350 000 €.

L'autofinancement prévisionnel 2026 (compte 021) devrait se situer à 525 000 €.

Au niveau des subventions 2026 sollicitées et espérées :

Salle polyvalente : Région : pas de réponse -

MACMA : Etat : DETR/DSIL : 325 255 € (30%) Région et Département: 178 890 € (16.5%) à chacun

Pour un coût estimé à 1 084 183 € HT.

Les amortissements sont à prendre en compte: ils constituent une charge de fonctionnement (compte 68) mais viennent augmenter les recettes d'investissement (compte 28) - Montant prévu : 175 000 €.

Comme chaque année, les amortissements afférents au chap 204 qui s'élèvent à près de 28 000 € en 2026 font l'objet d'une neutralisation (participations pluvial versées à PMM, à l'OPH PM pour la réalisation de log sociaux, les subv façades).

En cette année de renouvellement des conseils municipaux, il convient de préciser que c'est la nouvelle assemblée qui votera le Budget Primitif (BP) 2026 - Les montants relatifs aux opérations nouvellement inscrites pourront éventuellement faire l'objet de modifications avant le vote ou au cours de l'exercice budgétaire.

FOCUS SUR LE CENTRE D'INTERPRETATION DES CELLERES DU ROUSSILLON

Détail de l'opération en HT

DEPENSES				RECETTES		
		HT	TOTAL TTC		MONT TTC	
Aménagements des bâtiments		1 423 231 €	1 707 877	SUBVENTION EUROPE (FEDER)		462 111 €
Muséographie/Scénographie		423 047 €	507 656	SUVENTION ETAT DETR 2025		274 637 €
Maitrise d'œuvre		243 440 €	292 128	SUBVENTION REGION		184 845 €
Coordination SPS / Contrôle techn		12 457 €	14 948	SUBVENTION DEPARTEMENT		203 121 €
		2 102 175 €	2 522 610	FONDS DE CONCOURS PMM		184 845 €
Divers / Imprévus (2%)		40 000 €	48 000	TOTAL FINANCEMENTS OBTENUS		1 309 559 €
			-	EMPRUNT TVA 2 a (14,85% du TTC)		264 755 €
				AC D INVESTISSEMENT PMMCU 2026		196 296 €
TOTAL		2 142 175 €	2 570 610 €	EMPRUNT LONG TERME 20 a		800 000 €
TVA 20 %		428 435				
TOTAL TTC			2 570 610	TOTAL TTC		2 570 610
A DEDUIRE						
MOE + SPS DÉJÀ REGLE A CE JOUR		90 460	108 552			
MONT A PREVOIR		2 051 715	2 462 058			

Taux subventions obtenues : 61,13% (avec AC Invest : 70%)
FCTVA - Emprunt TVA (14.85% de 2,4 M€ TTC) : 356 000 €

Autorisation de Programme N° 2025-001

AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	RECETTES PREVISIONNELLES	
2 400 000	300 000	1 200 000	900 000	Subvent. Europe (FEDER)	462 111
				Subv. Etat (DETR 2025)	274 637
				Subv. Région	184 845
				Subv. Département	203 121
				Fonds de concours PMMCU	184 845
				Emprunt TVA (2 ans)	340 441
				Emprunt long terme	<u>750 000</u>
					2 400 000

Montants TTC en euros

LA DETTE

Analyse

L'encours de la dette (hors prêt TVA de 220 000 €) au 1^{er} janvier 2026 est de 1 458 796 €. Si l'on y ajoute l'emprunt de 800 000 € (qui ne sera débloqué qu'au 01-04-2026) réalisé pour le centre d'interprétation des celleres l'encours est de 2 292 848 €.

7 lignes de prêts, tous à taux fixe : 5 Crédit Agricole ; 2 la Banque Postale.
100 % de la dette de la commune est classée en A1, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun emprunt dit « toxique ».

En 2024, un emprunt court terme 2 ans FCTVA d'un montant de 220 000 € a été contracté afin de faire face aux besoins de trésorerie (décalage entre le paiement des factures et l'encaissement des subventions obtenues) -

Cet emprunt a été calculé en fonction du montant que la Commune percevra en 2026 au titre du FCTVA ; cette option permet de répondre à un besoin ponctuel et de ne pas endetter la collectivité sur du long terme. Pour information, 350 000 € vont être versés à la Commune en 2026 via le FCTVA pour un remboursement d'emprunt de 220 000 €.

En 2026, 35 286 € de remboursements d'annuités d'emprunt sont tombés.

Ratio dette

Le plafond de capacité de désendettement : le ratio dette / CA (*capacité d'autofinancement soit rec réelles – dép réelles*).

Ce ratio doit être inférieur à **12 ans** pour les communes et EPCI (*loi de programmation des finances publiques 2018-2022*).

Pour la commune, le ratio de la dette (hors prêt TVA) au 01/01/2026 est de 4 ans (*emprunt 800 000 € compris*)-

Dans le cadre de la réalisation du centre d'interprétation des celleres, l'emprunt réalisé sur 20 a :

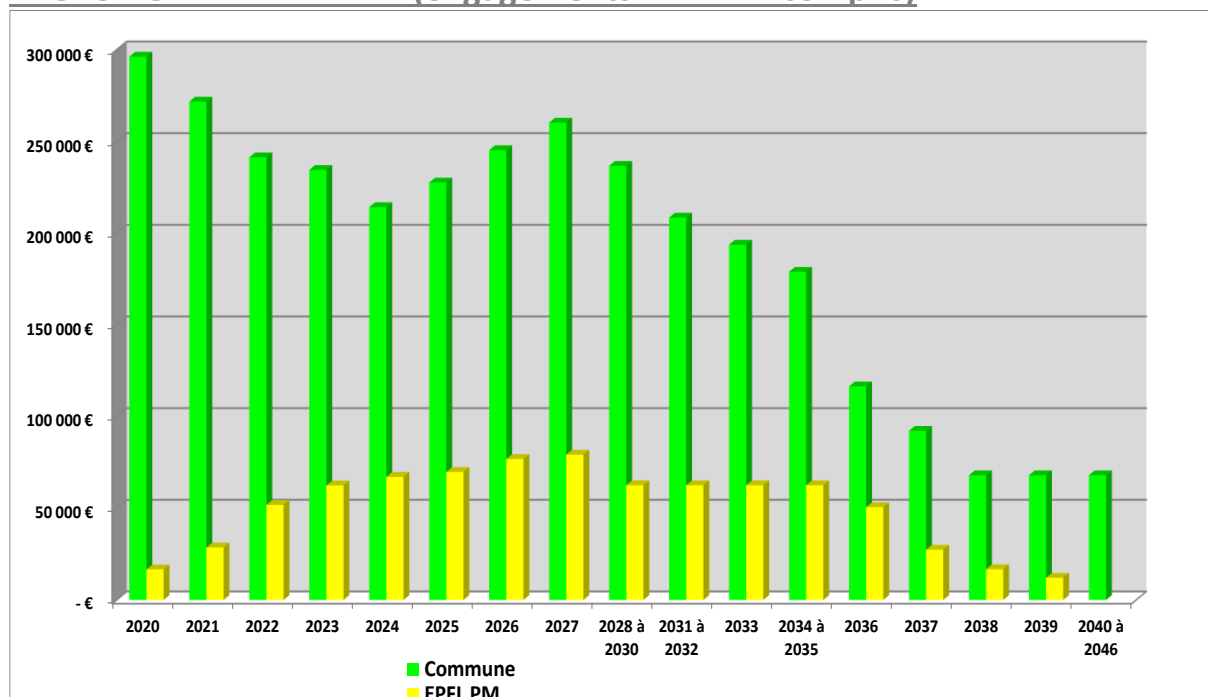
Montant : 800 000 € - :Durée : 20 a Taux fixe : 3.80 % - Amortissements constants - Annuité remboursée par une partie de l'AC d'investissement reversée par PMMCU depuis 2024 au budget de la commune pour les projets de territoire de l'Ecoparc Catalan (196 926 €/an) -

DETTE (hors EPFL PM)

DETTE (Hors EPFL PM)	2024	2026 (au 01/01/)	2024 En €/Hb Pézilla (3 997 Hb)	2024 Moy strate 3 500 - 5 000 Hb	2026 En €/Hb Pézilla (4 188 Hb)
Encours total dette au 31/12/N	1 668 000	2 292 848	472 €	692 €	547 €
Annuité de la dette	214 000	245 000	54 €	94 €	55 €
<i>Hors emprunt FCTVA 2 a</i>					

Source : Les comptes individuels des collectivités 2024 (collectivités-locales.gouv.fr)

EVOLUTION DE LA DETTE (engagements EPFL PM compris)



Mandat 2020-2026

ANNUITES D'EMPRUNTS

2021 : - 24 526 €

2022 : - 30 374 €

2023 : - 6 897 €

2024 : - 20 268 €

2025 : + 13 381 €

2026 : - 35 326 €

Annuité 2020 : 296 368 €

Annuité 2026 : 245 360 € (192 358 € hors emprunt centre celleres
soit - 104 010 € d'annuités en fin de mandat)

LA DETTE GARANTIE

La commune a garanti des emprunts à hauteur de 50 % de l'annuité pour la construction de deux opérations de logements sociaux sur la commune.

Perpignan Méditerranée a également apporté une garantie d'emprunt pour les 50 % restants.

Le prêteur pour l'ensemble des bailleurs sociaux est la Caisse des Dépôts et Consignations.

Caractéristiques principales :

MARCOU HABITAT
SCP HLM Lang Roussillon
11 000 CARCASSONNE

Construction de 8 logements sociaux « Le Stade » (délib CM du 04/05/2015)

4 lignes de prêts

Taux de 0.80 à 1.60 %

Durée : 38 et 48 ans

Montant garanti : 442 423.50 €

Annuité garantie (50 %) : 14 393.56 €

Construction de 11 log. sociaux (Opération « La Source » Papyloft) (délib CM du 10/10/2018)

4 lignes de prêts

Taux de 0.55 à 1.35 %

Durée : 40 et 50 ans

Montant garanti : 459 427.50 €

Annuité garantie (50 %) : 13 093.98 €

LES PORTAGES FINANCIERS – EPFL PM (Etablissement Public Foncier Local Perpignan Méditerranée)

DETAIL PORTAGE BIENS SOLLICITES A L'EPFL PM :

<u>Année</u>	<u>Biens acquis</u>	<u>Coût</u>	<u>Durée</u>	<u>Remb capit</u>	<u>Frais</u>	<u>Durée restante</u>	<u>Capit restant dû</u>
<u>2012</u>	Ancien chai	250 000 €	15 a	16 667 €	300 €	2 a	33 333 €
<u>2020</u>	Mais. Siuroles	179 500 €	15 a	11 967 €	790 €	10 a	119 667 €
<u>2021</u>	Imm. Laporta	308 000 €	15 a	20 534 €	1 479 €	11 a	225 867 €
<u>2021</u>	Mais. Comas	40 000 €	15 a	2 667 €	192 €	11 a	29 333 €
<u>2022</u>	Mais. Margail	159 500 €	15 a	10 633 €	829 €	12 a	127 600 €
<u>2023</u>	Imm. Capdellayre	70 000 €	15 a	4 667 €	392 €	13 a	66 667 €
<u>2024</u>	25 rue Dr Soucail	40 000 €	15 a	2 667 €	240 €	14 a	37 333 €
	29 Rue Dr Soucail	35 000 €	15 a	acte non signé		15 a	
	2 Rue Pau Berga	60 000 €	15 a	4 000 €	360 €	15 a	60 000 €
	3 Place Nation	46 500 €	15 a	3 100 €	279 €	15 a	46 500 €
				76 900.01 €	4 442 €		740 300 €

Pour rappel, les maisons Moner et Gutierrez ont été rétrocédées à la Commune en 2021.

Pour l'ex 2026, le montant des annuités à rembourser à l'EPFL PM est de 76 900.01 € (compte 27 –

Dépenses d'investissement) ; les frais (0.60% du capital restant dû) d'un montant de 4 442 € étant imputés en dépenses de fonctionnement – compte 6226.
